

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 12 9 OCT 2014

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade
de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure du ministère de la culture et de la
communication organisé au titre de l'année 2014**

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Florence TOUCHANT, attachée d'administration principale, adjointe à la sous-directrice de l'emploi et de la formation, direction générale de la création artistique est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Laurence JACQUEMART, attachée d'administration, secrétaire générale, direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté ;
- Monsieur Laurent LASSALLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, gestionnaire budgétaire, école nationale supérieure des beaux-arts ;
- Madame Isabelle MERDY, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe fondée de pouvoir de l'agent comptable, école nationale supérieure des arts décoratifs.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Laurence JACQUEMART, attachée d'administration, secrétaire générale, direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 29 OCT 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



C. CASTELL